

## Compte-rendu du Conseil d'Établissement en visioconférence No 3 - Lundi 21 décembre 2020 (voté au CE du 24/05/2021)

### Membres présents

#### - Membres représentant l'administration

- Monsieur Damien GANIER, Proviseur, Président du C.E.
- Monsieur Patrick COMOY, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France,
- Madame Corinne GADINI, Directrice Administrative et Financière
- Monsieur Nicolas MINEUR, Proviseur-Adjoint
- Monsieur Guy RAPP, Directeur de l'Ecole primaire
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Monsieur Manolis ALISSAVAKIS, Directeur du lycée SH
- Madame Nora ATHANASIOU, Conseillère Principale d'éducation
- Madame Héléne PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH
- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice-adjointe du lycée SH

#### - Membres invités à titre consultatif

- Madame Catherine SAGNELONGE, Consule Générale de France à Athènes
- Monsieur TURELLIER Pierre-Yves, Attaché de Coopération Educative
- Monsieur Basile DELIVORIAS, Conseiller Consulaire
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Madame Chantal PICHALES, Conseillère Consulaire
- Monsieur Philippe PELGRIN, Vice-Président du CVC SF
- Monsieur Evangelos-Mihaïl PAPAÏSIDOROU, Vice-Président du CVC SH
- Monsieur Dimitri PELGRIN, Vice-Président du CVL SF

#### - Membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS

- Madame Annie TERZIAN, représentante des enseignants du 1<sup>er</sup> degré
- Madame Claire LEBON, représentante des enseignants du 1<sup>er</sup> degré
- Madame Sophie ROUSSELOT, représentante des enseignants du 1<sup>er</sup> degré
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Aréti-Dimitra DOUKA, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Angélique DETSIKA, représentante des personnels ATOSS

#### - Membres élus représentant les parents d'élèves

- Madame Anne-Sophie LAMBLIN VLACHOU, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Catherine VALLET, représentante des parents (APE-SF)
- Monsieur Theofanis ANGELOPOULOS, représentant des parents (APE-SF)
- Monsieur Ilias ZOÏDAKIS, représentant des parents (APE-SF)
- Monsieur Georgios TSELENTIS, représentant des parents (APE-SH)
- Madame Anna PIGKOU, représentante des parents (APE-SH)

#### - Membres élus représentant les élèves

- Mademoiselle Danaé GKOUSKOS, représentante des élèves du lycée-SF

## Membres excusés/absents

- Mademoiselle Marianna SPILIOTAKI, Vice-Présidente du CVL SH
- Mademoiselle Elli ARGYRAKI, représentante des élèves du collège-SF
- Monsieur Ilias DIMAKOULEAS, représentant des élèves du lycée-SH
- Mademoiselle Olga-Argiro KOUSERI, représentante des élèves du collège-SH

Pour des raisons sanitaires imposées par les autorités grecques, le CE se tient en distanciel par le biais d'une visio-conférence Zoom. La connexion à la réunion a été ouverte à 17h45.

Le quorum étant atteint, Monsieur GANIER, Proviseur, déclare ouvert le conseil d'établissement exceptionnel à 18h05.

## Présentation de l'ordre du jour

Secrétaire de séance : M. MINEUR

M. GANIER ouvre le conseil d'établissement en signalant que cette séance fait suite à l'ordre du jour présenté lors du précédent CE (**No 2**- 30.11.2020) et qui n'avait pu être épuisé en raison du temps et de l'obligation de respecter le couvre-feu imposé par les autorités sanitaires.

M. GANIER annonce les trois points qui vont être développés au cours de cette deuxième séance :

Il propose de commencer par les questions diverses pour éviter aux élèves présents d'être retenus trop longtemps et de pouvoir quitter le conseil par anticipation, s'ils le souhaitent.

- Un point de situation sur le projet d'extension du lycée
- Un point sur le projet d'enseignement supérieur
- Un point sur le calendrier annuel que l'IEN de zone a demandé de reconsidérer

Le Proviseur aborde le point sur les questions diverses :

- Une question des élèves porte sur la quantité de travail très importante que les élèves ressentent en situation de continuité pédagogique, et du rythme très soutenu des visio-conférences (point de vue d'élèves du lycée essentiellement). Le Proviseur reconnaît que cette remarque est justifiée ; l'amélioration de la programmation est réelle, mais paradoxalement, cette intensification de l'exigence académique demande une organisation plus importante et suppose également que les élèves fassent bien la différence entre le travail demandé sur le temps de cours (en visio-conférence ou en autonomie) et le travail personnel d'apprentissage et d'entraînement après les cours.
- Une autre demande des élèves porte sur la lisibilité du travail à faire dans Pronote (Contenu de cours / travail à faire).
- Sur les niveaux 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> un souci est relevé par rapport aux plateformes utilisées (Pronote/Onenote/Zoom). Le Proviseur signale que l'utilisation spécifique de certaines plateformes (Outlook / Microsoft Teams) par quelques enseignants peuvent perturber l'organisation des jeunes élèves. Les jeunes élèves craignent de passer à côté d'un travail, pensant que la plateforme principale reste Pronote.
- Une question vie scolaire : Les élèves de 6<sup>ème</sup> expriment le besoin qu'un plus grand nombre de surveillants soient présents dans les intercours parce qu'ils sont poussés et bousculés par les autres élèves. Les élèves de 6<sup>ème</sup> demandent également à ce que la permanence change d'endroit.

Mme ATHANASIOU signale que les jeunes élèves doivent aussi apprendre à se canaliser dans les couloirs car ce ne sont pas nécessairement des élèves des autres niveaux qui créent des bousculades. Mme ATHANASIOU rappelle que l'architecture particulière du lycée fait que les couloirs sont nombreux et en conséquence, difficile à surveiller.

S'agissant de la question des permanences, Mme ATHANASIOU rappelle que cette situation n'est pas une organisation permanente, mais qui résulte aussi des mesures sanitaires imposées en situation de pandémie de la COVID-19.

M. le Proviseur soulève un autre point pour l'intendance : Les élèves demandent à ce qu'il y ait plus de chaises et plus de table à la cafétéria. Pour la cantine, ils souhaiteraient, en situation de pandémie COVID 19, qu'il y ait plus de surveillants pour gérer l'arrivée des élèves. Une demande porte également sur un nombre plus important de fontaines d'eau sur la terrasse.

Le Proviseur répond sur la demande des points d'eau, signalant qu'un point d'eau suppose une alimentation et une évacuation. M. GANIER n'envisage pas de refaire des travaux sur la terrasse, qui a été rénovée et étanchéifiée, il y a seulement quelques années. M. GANIER rappelle que si l'établissement acquiert du matériel pour mieux équiper les espaces communs, il aimerait que le matériel investi soit respecté.

Une élève souhaite intervenir pour préciser que la demande de fontaines porte sur la cafétéria. Mme GADINI intervient pour dire que des devis peuvent être réalisés à partir des points d'eau existants pour installer de nouvelles fontaines.

M. GANIER annonce également un projet du club écologie qui verra le jour au retour des congés de fin d'année, portant sur le tri des déchets. Il appelle le CVC (Conseil de vie collégienne) et le CVL (Conseil de vie lycéenne) à faire passer ce message écologique auprès de leurs camarades, pour appeler à davantage de civisme dans les comportements de chacun des élèves au regard des déchets que le service d'entretien du lycée doit gérer chaque soir après les cours.

Les élèves soulèvent la question du nettoyage des toilettes et appellent à ce qu'une prévention soit faite auprès des élèves pour qu'ils apprennent à ne pas salir ces lieux et à respecter le personnel de nettoyage. M. GANIER réagit en indiquant qu'il est particulièrement sensible à cette attention des élèves et rassure sur le fait qu'une prévention sera faite pour améliorer cette situation.

Mme ATHANASIOU précise que ce sujet concerne aussi bien les filles que les garçons.

- M. GANIER énonce ensuite un projet des élèves portant sur les suites de l'attentat qui a coûté la vie à M. Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie. Un projet visant à montrer l'importance que les élèves accordent au métier d'enseignant est en cours de réalisation. Une demande de matériels est formulée afin de concrétiser le projet final. M. GANIER rassure les élèves sur le fait que le lycée soutiendra ce projet pour le mener à son terme.
- M. PELGRIN signale que le Ministère de l'Education Nationale a annoncé une reprise des classes le 7 janvier et indique que dans le calendrier du LFH cette reprise est annoncée le 11 janvier. M. GANIER précise que le calendrier voté et présenté à l'IEN de Zone doit être respecté. Il estime que compte tenu du contexte, il est difficile de savoir si tous les élèves seront appelés à revenir à la date du 11 janvier et qu'il s'en remet aujourd'hui aux annonces des autorités sanitaires grecques. M. GANIER signale le durcissement des conditions sanitaires en Europe et rappelle que le Gouvernement grec est aussi souvent au diapason des autres nations européennes.
- Une élève demande si un deuxième photocopieur peut être acheté par l'établissement et installé au CDI. La question est à l'étude car un photocopieur nécessite un contrat d'abonnement avec la société qui le met à notre disposition.
- Une question porte sur la prise en compte des aspects de la scolarité des élèves pour la délivrance du DNB dans la situation que l'on connaît. M. GANIER répond que dans la vie d'un élève TOUT compte. M. GANIER rappelle que, passé le niveau de la classe de 5<sup>ème</sup> où tous les enseignements sont évalués en compétence, certains enseignements, à partir de la classe de 4<sup>ème</sup> sont évalués en notation cartésienne quand d'autres restent encore en évaluation par compétence. M. GANIER rassure sur le fait que cela ne fait pas de différence en soi, les deux types d'évaluation sont pris en compte pour la délivrance de l'examen du DNB. M. MINEUR, à ce stade des décisions, rappelle qu'il est prévu des épreuves sur table à la fin de l'année scolaire de 3<sup>ème</sup> ainsi qu'un oral. A la date du Conseil d'établissement, rien n'indique que les épreuves seront adaptées cette année. M. MINEUR annonce qu'au mois de janvier, les élèves et les parents seront reçus pour aborder cette question. M. GANIER précise que lorsque des annonces officielles seront faites, nous saurons plus exactement quel sera le poids

accordé au contrôle continu mais que d'ici à cette échéance, les élèves doivent considérer que tout ce qui leur est demandé en classe compte.

- Une élève demande que davantage d'AP soit consacré à l'orientation ainsi que des heures consacrées à la rédaction d'une lettre de motivation. M. MINEUR intervient pour dire que les deux professeurs principaux par terminales doivent proposer une AP orientation ; il incite les élèves à solliciter davantage leur professeur principal pour obtenir de l'aide sur les questions d'orientation.

Les élèves remercient les membres de la Direction pour leur réponse. M. GANIER demande aux parents s'ils ont des questions ou des réactions sur ces points.

Mme LAMBLIN remercie la Direction d'avoir communiqué la liste des e-mails parents pour faciliter la communication, mais regrette de l'avoir obtenue avec ce délai, ce qui aurait évité de charger les secrétariats et ce qui aurait permis de faciliter le travail de l'APE. Mme LAMBLIN espère que l'an prochain, ces listes pourront leur être communiquées plus tôt. Mme LAMBLIN signale que dans certains établissements, l'appel à cotisation auprès de l'APE, se fait au niveau des inscriptions pour faciliter et avoir une publicité un peu plus large ; ce système permettrait de diminuer un peu la cotisation et toucher plus de familles. Mme LAMBLIN signale que Mme GADINI lui a dit que cela n'était pas possible et que cela compliquait largement le travail de la comptabilité, mais également, qu'à la rentrée 2021 les inscriptions se feraient en ligne avec un logiciel dont le lycée va prochainement s'équiper pour une inscription en ligne. Mme LAMBLIN demande si sur le formulaire d'inscription en ligne figurera toujours la case permettant de demander aux parents s'ils autorisent la diffusion de leurs informations auprès de l'APE. Mme GADINI, sans être affirmative, répond qu'à sa connaissance le formulaire a été conservé en l'état, mais que pour en être certaine elle allait le vérifier.

M. GANIER comprend l'inquiétude qui existe autour de cette question, portant à la connaissance du CE qu'il existe aujourd'hui une représentation officielle des parents, l'APE, et une autre qui ne l'est pas, déclarée parents indépendants. M. GANIER rassure Mme LAMBLIN sur le fait qu'il n'y a pas de raison que l'établissement ne mette pas à la disposition de l'association officielle des parents d'élèves les moyens de se faire connaître.

M. GANIER précise que sur les dernières semaines, avec l'émergence d'un groupe de parents qui tente de communiquer en dehors des règles de bonne conduite avec l'établissement, les parents deviennent hésitants à autoriser que l'on communique leurs informations personnelles. Il rappelle qu'à partir du moment où une représentation de parents dont les statuts ont été déposés en bonne et due forme et que le président de cette représentation signe nominativement ses courriers, cela ne pose aucun problème.

Mme LAMBLIN souhaite également que soit rappelé le rôle des parents délégués. Un courrier avait été envoyé aux parents rappelant que les comptes rendus de conseil de classe soient adressés à la Direction qui les valide avant d'être déposés sur Pronote. Mme LAMBLIN rappelle la nécessité de redire que la communication par les parents délégués doit utiliser la fonction de Copie Cci afin de préserver l'anonymat de parents d'élèves les uns vis-à-vis des autres. Mme LAMBLIN déplore la récupération d'adresses mails par des parents indépendants pour une utilisation à des fins peu constructives.

M. GANIER reconnaît que ces maladroites existent et il explique que les conditions de restrictions sur les réunions en milieu scolaire n'ont pas permis de rencontrer les parents délégués, ce qui n'a pas aidé à la vigilance sur ces points. Mme LAMBLIN demande s'il est possible de faire un rappel de ces points de vigilance à l'occasion des conseils de classe du second trimestre.

M. GANIER rassure sur le fait qu'il reçoit des comptes rendus pour validation ainsi que M. MINEUR. M. GANIER s'engage à faire ce rappel à tous les parents délégués et à réunir les parents pour le second trimestre.

M. GANIER propose de passer au point suivant concernant la situation immobilière. M. GANIER rappelle les chiffres énoncés à la rentrée 2020, en augmentation sensible par rapport à la rentrée 2019, qui faisait déjà

apparaître une évolution positive. Les circonstances particulières de cet afflux d'élèves doublées des conditions d'accueil particulières ont montré les limites physiques de notre établissement pour un tel nombre d'élèves.

M. GANIER précise qu'il a informé le poste diplomatique, le Directeur de l'AEFE, le service immobilier de l'AEFE et a évoqué la nécessité de se projeter sur le développement immobilier du lycée pour mieux accueillir les élèves et en profiter pour répondre à l'objectif présidentiel d'augmentation des effectifs scolarisés dans les établissements français de l'étranger.

M. GANIER évoque les scénarii qui ont été évoqués dans cette perspective, certains étant abandonnés car ils ne répondent plus aujourd'hui à la problématique du lycée.

- M. GANIER évoque **en premier lieu le dernier projet travaillé sur le lycée** et abandonnée pour des raisons juridiques. Il s'agissait alors de développer de nouveaux bâtiments sur la surface actuelle encore disponible au lycée. Ce scénario ne résoudrait pas le problème des espaces communs qui viendraient à manquer davantage avec l'augmentation des effectifs.
- Le **2<sup>ème</sup> scénario** consiste à trouver dans une proximité immédiate du lycée (déplacement à pied), un terrain sur lequel on pourrait être autorisé à construire les espaces qui manquent actuellement au lycée (Salle de classes, espaces polyvalents, salles de réunion pour l'administration et les équipes pédagogiques), sans grever sur des lieux d'enseignement actuels. L'AFHE (Association Franco-Hellénique pour l'Enseignement) à qui le gouvernement grec a confié le terrain du lycée, sur la base d'un bail emphytéotique, a fait émerger le fait qu'entre la surface initialement confiée à l'association en 1981 et la surface actuellement disponible, l'association a perdu de la surface utile. Une partie de cette surface est visible aujourd'hui en face l'entrée du lycée rue Trikalon. Ces deux petits terrains jouxtent aujourd'hui des habitations dont les riverains ne voient pas d'un œil favorable leur construction à des fins de bâtiment à usage scolaire.

M. GANIER évoque la variable temps dans le projet qu'il souhaite développer. Il rappelle que le fait de s'engager dans un différend juridique et administratif repousserait la résolution éventuelle du problème à une date trop lointaine au regard de l'urgence de l'action aujourd'hui.

- Un **troisième scénario** : Trouver un bâtiment à destinée scolaire dans un proximité relative (pouvant nécessiter un déplacement avec transport), que l'on pourrait rénover et aménager. L'objectif serait de déplacer une partie de l'effectif actuel de l'établissement pour délester le site actuel du lycée, et donner à cette structure, géographiquement à l'écart du site actuel, un fonctionnement plus ou moins autonome. M. GANIER explique que, dans un éloignement relatif (8 min en voiture / 4 km), la direction du lycée a identifié plusieurs terrains à acquérir. Parmi ces terrains au nombre de 4 actuellement, l'un d'entre eux a particulièrement retenu l'attention du lycée car son emplacement n'est actuellement pas contraint ; il faut désormais vérifier que ce terrain peut accueillir un établissement à usage scolaire. Pour l'instant, M. GANIER ne préfère pas éventer la localisation de ce terrain car il s'agit de conserver l'initiative de s'en porter acquéreur.

M. GANIER en termine avec la partie prospection des terrains. Dans l'exposé qui a été présenté à M. l'Ambassadeur, M. GANIER explique que les réserves financières de l'établissement permettent l'acquisition d'un terrain nu.

- M. GANIER évoque un dernier scénario avec le projet de construction ou d'aménagement d'un lycée au sud d'Athènes pour dépoliariser l'offre de l'enseignement français. Ce projet ne correspond pas au temps dont nous disposons raisonnablement pour résoudre les urgences actuelles de l'établissement. Pour autant ce projet correspondrait pleinement au désir d'expansion de l'enseignement français à l'étranger voulu par le président de la République française, mais ce serait alors un autre établissement qui porterait un autre nom et aurait probablement une structure juridique différente de celle de l'actuel lycée et qui ne serait sans doute pas franco-hellénique dans sa philosophie.

M. GANIER précise néanmoins que l'idée d'un deuxième établissement a retenu l'attention des responsables du réseau, mais cela suppose des moyens dont nous ne disposons pas actuellement.

M. GANIER revient sur la perspective du déplacement d'une entité du LFH sur le site à acquérir et à construire. M. GANIER rappelle que le LFH est un lycée Franco-Hellénique qui est une idée historique qui doit continuer de prendre corps sur un même site. Il précise qu'à l'instar du lycée Franco-Allemand paradoxalement le LFH ne présente pas de double parcours franco-hellénique, bi-diplômant, et que ce son point de vue, le seul moyen de l'envisager un jour serait de maintenir les deux sections françaises secondaire et section hellénique côte-à-côte.

M. GANIER en vient donc à la réflexion de déplacer l'école primaire (maternelle et élémentaire) sur un nouveau terrain. Il souligne l'avantage d'un projet à faire émerger à partir d'un cahier des charges, avec l'aide d'un architecte spécialisé dans ce type de projet et de construction. On utilise actuellement 31 salles de classes et quelques espaces supplémentaires spécifiques.

Une école primaire développée ex-nihilo devrait donc accueillir l'effectif actuel et pouvoir 5 ou 10 ans plus tard répondre à l'objectif de développement. De la même façon, le site actuel, disposant d'espaces supplémentaires libérés par l'école primaire, pour lui aussi parallèlement se développer dans l'esprit de l'objectif présidentiel.

M. GANIER souligne que, dans la réflexion de l'école primaire, le sujet des rythmes scolaires revient fréquemment et que cette question pourrait alors être librement aménagée sur un site autonome.

M. GANIER souligne l'enthousiasme général autour de cette perspective : Le poste diplomatique, le Directeur de l'AEFE, et il le présume, les membres du conseil d'établissement.

Mme LEBON souhaite que le corps enseignant soit associé au cahier des charges pour l'émergence d'une nouvelle école. M. GANIER rassure en expliquant qu'il souhaite d'abord, en cercle restreint, sécuriser la première étape pour rendre le projet plus participatif dans un deuxième temps et mettre en toute liberté les acteurs à contribution (professeurs, directeur, parents d'élèves).

Un parent de l'APE grec demande si la question du développement d'un primaire grec a été évoqué, car cela permettrait de favoriser le développement de la section hellénique. M. GANIER explique d'abord que la question Franco-Hellénique doit être résolue pour développer un parcours commun. Si en revanche la question porte sur le développement d'un Démotique, M. GANIER précise que ce n'est pas le projet d'urgence, qui consiste à rendre le primaire de l'école française autonome (tout en restant attachée au LFH) et de redonner du souffle au secondaire français et à la section hellénique.

Sur la question du Grec + qui avait vu le jour au primaire, M. GANIER donne la parole au directeur de l'école primaire. Un moratoire avait été posé pour l'année scolaire 2020-2021 pour repositionner le dispositif à bon niveau. M. RAPP rappelle que l'objectif d'un tel dispositif n'est pas uniquement de préparer des élèves à rejoindre exclusivement la section hellénique.

Mme VALLET pensait à une classe de CM3 (classe passerelle) qui permette à des élèves de se préparer dans l'intervalle à l'entrée dans la section hellénique.

M. GANIER rappelle également que la question du développement est soumise à la question de l'homologation et c'est pour cette raison qu'il croit dans l'émergence d'un parcours bilingue et bi-diplômant, estimant que ce serait une belle concrétisation d'une idée née il y a 40 ans.

M. GANIER souhaite aborder le point suivant qui concerne le développement de l'enseignement supérieur au sein du LFH. M. GANIER observe qu'il y a peu d'enseignement supérieur dans les lycées français à l'étranger en comparaison avec les offres disponibles dans les lycées français de métropole. M. GANIER rappelle les destinées des élèves après le Baccalauréat : Une partie très internationale de nos élèves envisagent des études supérieures dans le système anglo-saxon ; une partie de nos élèves envisage une poursuite d'étude dans le système français (en université, en école d'ingénieur avec prépa intégrée et en IUT). Peu d'orientation en CPGE ; M. GANIER estime que les élèves du LFH ne sont pas suffisamment préparés culturellement à cette poursuite d'études. Il reste donc

une partie de nos élèves qui ne se retrouvent pas nécessairement dans les poursuites d'études évoquées. M. GANIER a regardé ce qui pourrait être proposé en Grèce. L'idée d'un Bac plus 2 dans le domaine du tertiaire a donc été évoquée. Il soulève les enjeux d'implanter un BTS dans le domaine du tourisme ; des étapes doivent être validées au préalable. Faire reconnaître la formation et le diplôme français par les autorités grecques pour valoriser les compétences acquises au sein du secteur d'emploi grec. Obtenir des autorités académiques françaises l'inscription de cette formation sur la carte de formation des emplois.

M. MINEUR prend la parole pour rappeler que le projet est mené de concert avec l'IFG. Il précise que le BTS tourisme a été rénové en 2019 autour de compétences très concrètes qui correspondent à des lycéens généraux que l'on trouve ici au LFHED. Lorsqu'un BTS est créé en France, il doit répondre à une problématique d'emploi et par les autorités politiques et éducatives de la Région ; il doit être compris des autorités de l'Education nationale grecques et des représentants des professionnels du tourisme grec. La question aujourd'hui posée est de savoir si une telle formation devrait être rattachée à un IEK privé ou public pour permettre une poursuite d'études en Grèce et sur d'autres structures pour pourraient exister en Grèce ou en France. Le BTS entraînerait le recrutement d'un professeur d'Eco-gestion qui chapeauterait l'ensemble de la formation et sa coordination. Pour les autres disciplines et les intervenants professionnels nous aurions la ressource ici à Athènes. Les étudiants de ce BTS pourraient provenir de la section française ou de la section hellénique et des cours pourraient avoir lieu en français et en grec. L'implantation de la formation pourrait s'envisager au LFH, mais dans un premier temps, pour pallier le manque de place celle-ci serait aussi envisageable dans les locaux de l'IFG, ce qui permettrait d'affirmer nos liens avec nos partenaires mais aussi avec la section hellénique. En effet, des élèves de la section hellénique du LFH pourraient tout à fait s'intéresser à cette formation pour laquelle des cours pourraient être dispensés en anglais et en grec. Le projet est bien avancé mais il reste des détails importants à régler.

Ce diplôme devrait être reconnu par les autorités du ministère grec pour pouvoir envisager la poursuite d'étude vers une troisième année à l'université. M. TURELLIER intervient pour dire qu'il ne faut pas chercher à calquer l'enseignement professionnel supérieur Français sur l'enseignement professionnel supérieur grec. On pourrait être tenté de penser qu'un IEK est l'équivalent d'un IUT ; en réalité, ce n'est pas tout à fait la même chose. L'enseignement professionnel grec fait actuellement l'objet d'une rénovation qui doit faire l'objet d'une loi au parlement. Tant que cette loi n'a pas été votée, l'interlocuteur de l'IFG et du LFH demandent d'attendre un petit peu.

A l'institut un travail avec l'attaché universitaire a été engagé. Il existe un problème réglementaire en Grèce (faire une formation d'enseignement supérieur en langue étrangère sur le sol grec). M. TURELLIER explique qu'il a eu une visio-conférence avec M. VASSILIKOS, président de la Chambre hellénique de l'hôtellerie et membre du bureau de l'AFHE, qui reçoit ce projet très favorablement, et une autre visio-conférence avec M. POUTSINOS, du Ministère de l'Education et des Cultes au ministère grec. Il a donné rendez-vous en janvier car il présente sa loi sur l'enseignement professionnel. Un BTS au LFH avec son statut d'école internationale relèverait du régime privé. Il faudrait donc un partenariat, et (ou) une convention, avec un IEK et des entreprises afin de créer un double diplôme qui serait la solution pour avoir la reconnaissance des deux côtés, et permettre la poursuite d'études. L'Ambassadeur ou le Premier Conseiller vont saisir l'AEFE par une note diplomatique. L'étape suivante est d'essayer d'avoir l'accréditation pour ce diplôme et regarder le code de l'éducation français pour savoir si l'on peut mener ce type d'étude à l'étranger. M. TURELLIER signale la nécessité de consulter le code de l'Education français pour savoir si nous nous trouvons face à une situation législative ou simplement réglementaire. M. TURELLIER résume la situation par l'idée d'un partenariat avec un IEK et de la création d'un double diplôme. Le chantier est encore entier.

M. GANIER énonce aussi un argument pour justifier l'effort de développement des études supérieures dans le réseau de l'AEFE et au LFH en particulier : il s'agit du coût global des études, entre le logement, la pension alimentaire, le coût de scolarité (public ou privé), et les transports qui mis bout à bout peuvent vite être tout autant voire plus onéreux qu'une scolarité en Grèce. Cela présente aussi l'avantage de proposer des études

courtes en prises avec le réel qui pourraient intéresser des élèves des pays limitrophes (Bulgarie, Turquie, Roumanie...). En proposant une formation sur Athènes on résout une partie de l'équation financière qui se pose aux familles.

Mme LAMBLIN voudrait intervenir sur un sujet dont elle pense qu'il ouvrirait beaucoup plus de portes pour dire que s'il y avait la reconnaissance du Baccalauréat en Grèce, il n'y aurait pas nécessairement autant de question au sein des familles pour partir étudier en France. M. TURELLIER dit que, pour résoudre ce problème, il faut intervenir sur la constitution par un vote au parlement.

M. DELIVORIAS intervient pour dire que la loi que la Ministre de l'Education KERAMEOS a fait passer la loi sur l'enseignement professionnel en pleine nuit et que cela constitue un scandale pour Grèce, car cela va conduire à faire des diplômes professionnel un équivalent des diplômes universitaires et il pense que le lycée fait une erreur de s'engager sur cette voie. Il affirme que le premier gouvernement qui sera élu après celui-ci abrogera cette loi. M. GANIER ne pense pas que ce soit une erreur car le BTS n'a pas vocation à se mettre en concurrence avec l'université. Le BTS est un diplôme professionnalisant pour des compétences professionnelles reconnues par le secteur professionnel.

M. TURELLIER rappelle que le BTS est un Bac +2 qui est systématiquement rattaché au lycée alors que le DUT qui deviendra bientôt BUT (Bachelor Universitaire de Technologique) est un cycle universitaire qui n'est pas comparable à la formation que nous proposons.

M. GANIER intervient pour dire qu'il s'agit d'un beau projet de développement pour l'histoire de l'établissement et sa vitalité académique ; M. MINEUR renchérit pour dire que cela peut permettre de créer des liens avec d'autres lycées de la zone et offrir à des élèves la possibilité de faire des études courtes ancrées plus rapidement dans le réel.

M. GANIER dit également que la Direction de l'établissement ne doit pas, pour s'engager dans des projets, attendre ou anticiper ce que les différents gouvernements vont éventuellement décider, dans quelques années, s'ils sont élus. Il estime que, dans le réseau de l'AEFE, il y a aujourd'hui peu de formations d'enseignement supérieur. Il affirme qu'on ne lance pas des projets dans l'éventualité qu'un nouveau gouvernement invalide ou abroge des lois ; les projets sont construits à partir de contacts avec des responsables qui sont actuellement au pouvoir. Si l'on pense qu'un jour tout ce qu'on va faire sera défait, alors on ne fait jamais rien. Le Proviseur pense qu'il faut rompre le cou à ces réflexes et arrêter d'être timide sur l'avenir, parce que si le LFH ne pense pas à se projeter sur l'avant, d'autres établissements le feront à sa place. Une fois qu'un établissement aura eu cette idée et l'aura concrétisée, cela n'aura plus grand intérêt pour le lycée d'Athènes de se positionner. Le Proviseur poursuit en rappelant que dans la Zone Europe du Sud-Est 2 établissements sont particulièrement en vue : Le lycée Chateaubriand à Rome et le lycée Franco-Hellénique d'Athènes. Il n'oublie pas de citer le lycée d'Istanbul et le lycée d'Ankara mais précise que, ça n'est peut-être pas forcément là qu'un tel projet va pouvoir émerger le plus facilement compte tenu du contexte. Il pense donc que la Direction a un rôle à jouer : Chateaubriand de Rome est le lycée « *mutualisateur* » de la formation ; M. GANIER pense que le lycée d'Athènes doit être **le lycée précurseur de la formation**. M. MINEUR complète en rappelant qu'il y a beaucoup de formations touristiques à Athènes et en Attique, dont beaucoup sont privées (et chères) et ne bénéficient pas de la plus grande reconnaissance. Proposer alors une formation diplômante française avec le gage de l'AEFE et de l'IFG c'est donner un poids considérable à cette poursuite d'études.

Mme DESCHAMPS pense que c'est une très bonne idée au regard de ce que représente le secteur touristique en Grèce. Elle affirme qu'il faut être optimiste et croit fortement au projet. M. GANIER annonce que les parents d'élèves seront consultés sur l'intérêt que suscite cette formation. M. GANIER rappelle qu'il a confié le dossier



BTS à M. MINEUR en lien avec l'IFG pendant qu'il se consacre de son côté avec Mme GADINI et M. RAPP sur le projet immobilier. Cela permet de faire avancer deux dossiers importants de façon parallèle.

M. GANIER propose d'aborder le dernier point concernant le calendrier scolaire. Il rappelle son échange avec l'Inspectrice de l'Education nationale en poste à Rome à qui il a soumis pour avis la première copie du calendrier.

L'IEN a noté rapidement qu'il manquait des jours travaillés. De la même façon, à l'occasion de la révision du calendrier en tout début d'année scolaire, l'IEN, arrivée en poste cette année, avait déjà fait la remarque que le calendrier de l'année en cours n'affichait pas un nombre de jours travaillés suffisant. Ce qui fait, qu'à force de l'entendre, cette remarque devient presque une injonction à rectifier notre volume horaire. Tous les arguments d'ordre culturel propres à l'agenda grec ont été présentés à Madame l'inspectrice, rappelant les incontournables dans le calendrier grec (jours fériés, fêtes nationales) mais aussi l'organisation de la société grecque orthodoxe autour des 2 temps importants : les vacances de Pâques et les congés de fin d'année. Lorsqu'on essaie de repenser le positionnement des congés dans le calendrier, on se heurte effectivement à l'élément culturel grec. Le Proviseur rappelle que le LFH ne se situe pas en France mais en Grèce, qu'il convient d'adapter la réalité de l'agenda grec à notre organisation pédagogique. Le 2e aspect de la culture grecque tient au fait qu'il n'y a traditionnellement pas de vacances au mois d'octobre et au mois de février. C'est une différence importante avec le rythme scolaire français qui compense ces congés récurrents par la longueur des journées scolaires. Ce qui rend la réflexion difficile, c'est que l'Inspectrice ne veut pas renoncer à cette logique culturelle française, c'est à dire du rythme scolaire interrompu par des zones de repos toutes les 6 ou 7 semaines.

M. GANIER résume la situation : Pour des raisons culturelles, il est difficile voire impossible de retoucher aux congés de Noël et aux congés de Pâques, dans le calendrier grec. La marche de manœuvre reste donc possible sur les congés de la Toussaint de février. L'IEN souhaite que le lycée se rapproche chaque année des 926h. Au risque de se faire rappeler à l'ordre à chaque nouvelle proposition nous obligeant à la réunion d'un nouveau conseil d'établissement à chaque fois.

Il faut donc, en conservant les habitudes locales (fin de l'année scolaire le 30 juin, fin des journées scolaires du primaire à 14h30) et en conservant les spécificités françaises (temps de récupération et d'assimilation toutes les 7 semaines) proposer en premier jet un calendrier acceptable aux yeux de l'autorité de tutelle.

Il rappelle également, qu'à raison de deux remarques successives de l'IEN pour un même calendrier, il faut savoir laisser de côté les comparaisons systématiques avec les rythmes du territoire métropolitain et obéir aux injonctions hiérarchiques.

M. GANIER rappelle que le premier trimestre est une période scolaire d'adaptation et de reprise, mais aussi un temps scolaire particulièrement long après la période d'interruption estivale. Il se joue dans cette période d'entame scolaire, l'acquisition des nouvelles notions et des méthodes de travail pour les élèves qui déterminent la réussite de leur année scolaire. Il lui paraît donc important de préserver les congés d'automne.

Il propose donc de faire porter l'effort sur les congés de février en réduisant ces congés à une semaine, puisqu'une semaine après il y a un week-end de trois jours. Mme LEBON regrette que les congés ne soient pas suffisants pour que les enfants se reposent. Mme ROUSSELOT affirme que sans repos les enfants seront malades et finalement absents une semaine de plus.

Mme ROUSSELOT s'inquiète que les enfants soient effectivement reposés pour reprendre un rythme de travail efficace sur la deuxième période.

Mme ANTONOPOULOU rappelle que le débat sur les congés d'octobre remonte à plusieurs années et a été tranché, il y a plusieurs années, précisément en tenant compte de la spécificité française.

M. GANIER précise que la dernière proposition à l'IEN se fera en récupérant du temps sur les congés de février.  
Vote pour le calendrier 2021-2022 :

*13 pour - 3 contre - 6 absentions*

M. GANIER passe enfin la parole à Mme GADINI pour une information sur les augmentations.

Mme GADINI signale rappelle que les salaires des enseignants de la loi 682 ont bénéficié d'une augmentation de 2.5 %, rappelant que ces enseignants n'avaient pas été augmenté l'an dernier.

Les contrats locaux de la section française ont été augmenté de 1%, à la suite d'une augmentation de 4 % en 2020 et de 2 % en 2019, soit en trois ans 7 % auxquels il faut ajouter le glissement automatique de progression salariale dû à l'ancienneté et au franchissement d'échelon sur la grille salariale.

Mme GADINI rappelle que la Direction a accordé une prime informatique aux enseignants, y compris les contrats locaux, sur la base des primes accordés aux enseignants en France sur ce sujet.

M. GANIER rappelle que ces augmentations se font dans un contexte de déflation qui n'obligerait pas l'établissement à cet effort. Il ne promet pas ce genre de geste chaque année si la tendance économique de la Grèce se confirme à la baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance

Le Proviseur

N. MINEUR

D. GANIER